

OÙ ET QUAND DÉPOSER MES DÉCHETS ?

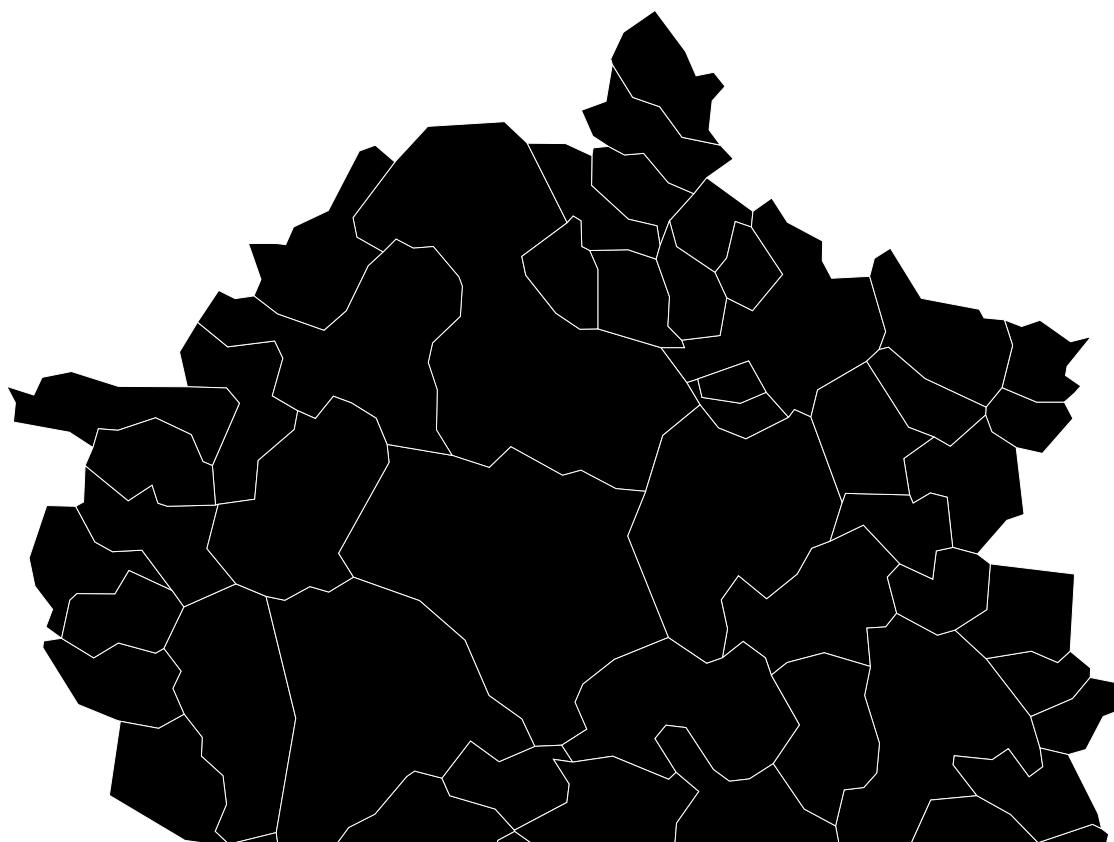
Tout savoir sur les modes de collecte de vos déchets

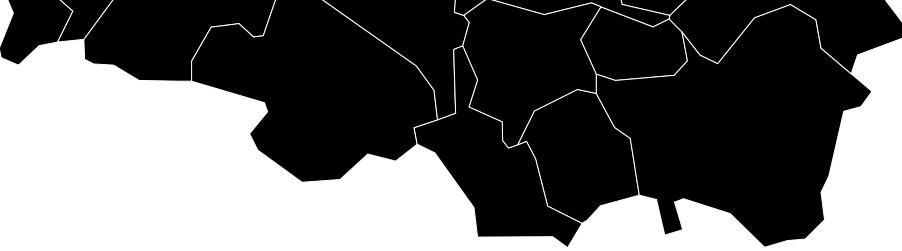
La généralisation du tri sélectif a changé notre façon de gérer nos déchets. Afin de faciliter votre quotidien, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a mis en place une organisation de la collecte à la fois pratique et performante.

Mon calendrier de collecte

Retrouvez le jour et la fréquence de collecte de vos déchets grâce à la carte interactive ci-dessous.

- Les emballages recyclables (poubelle jaune) sont collectés une fois par semaine, une fois tous les 15 jours ou une fois toutes les 3 semaines.
- Les déchets résiduels (ordures ménagères) sont collectés selon votre commune : une fois tous les 15 jours, une fois par semaine ou deux fois par semaine.





ON J'
COLI





Astuce : Déposez vos déchets résiduels en sacs fermés, vos déchets recyclables en vrac dans le bac jaune. Des sacs de pré-collecte sont disponibles pour le tri en habitat collectif.

Où retirer mon bac ou mes sacs oranges ?

Vous habitez Brens, Gaillac ou Graulhet ?

- Gaillac : 127 avenue Dom Vayssette, le vendredi matin de 9h à 12h
- Graulhet : ZI du Rieutord (derrière la déchèterie Trifyl), le jeudi matin de 9h à 11h
- Rabastens : hangar de l'agglo (près de la déchèterie), le mercredi de 14h à 16h ou appeler le n° vert pour prendre rendez-vous : 0800 007 236

Vous habitez une autre commune ?

Contactez votre mairie pour connaître les modalités de retrait.

La dotation des équipements individuels se fait à raison d'un par foyer. La maintenance est à la charge de la collectivité mais l'entretien des contenants reste à la charge des utilisateurs.

Que faire si mon bac est cassé, perdu ou volé ?

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/gerer-ses-dechets/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/>

En cas de casse de votre équipement de collecte :

Merci de le ramener à la mairie ou à la permanence. Il vous sera échangé contre un nouvel équipement.

En cas de perte (sans preuve) :

La caisse jaune et le conteneur seront facturés au propriétaire de l'habitation : 15 € la caisse et 30 € le conteneur, selon la délibération adoptée le 30 septembre 2010 par le conseil communautaire.

En cas de vol :

Signalez le vol à la gendarmerie la plus proche de chez vous et venez retirer les nouveaux équipements auprès de la mairie ou de la permanence muni d'une copie du dépôt de plainte.

Bon à savoir : tous les équipements de collecte sont numérotés et enregistrés informatiquement avec les coordonnées du propriétaire ou du locataire du logement.

Les déchèteries

Pourquoi aller en déchèterie ?

Certains déchets, trop volumineux ou dangereux, ne peuvent pas être collectés en porte-à-porte. Pour cela, un réseau de déchèteries géré par le syndicat Trifyl, est à votre disposition.

L'accès est gratuit pour les particuliers du territoire.

Quels déchets déposer en déchèterie ?

Lave-linges, lave-vaisselles, réfrigérateurs, cuisinières, meubles, téléviseurs, chaînes hi-fi, ordinateurs, batteries, huiles, radiographies, piles...

⚠ À ne pas déposer :

- Les sacs d'ordures ménagères : à jeter dans les bacs habituels
- Les déchets médicaux piquants ou tranchants
- Les médicaments : à rapporter en pharmacie (dispositif Cyclamed)





Où se trouvent les déchèteries ?

Sur le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet, vous pouvez accéder aux déchèteries de Gaillac, Graulhet, Rabastens, Salvagnac et Castelnau-de-Montmiral.

Consultez la carte interactive et les horaires sur www.trifyl.fr

ON J'
COLI



Astuce : triez vos déchets avant d'aller en déchèterie, cela facilite le dépôt et accélère votre passage.

Déchets médicaux (DASRI) : aiguilles, seringues, lancettes...

Ces déchets présentent un risque et ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ni en déchèterie. Ils sont pris en charge par une filière spécifique, gérée par l'éco-organisme DASTRI.

Comment ça marche ?

- Votre médecin mentionne « Spécial DASRI » sur l'ordonnance

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/gerer-ses-dechets/où-et-comment-deposer-mes-dechets/>

- Le pharmacien vous remet gratuitement une boîte jaune DASRI
- Après usage, vous déposez aiguilles et objets piquants dans cette boîte
- Une fois pleine, vous l'échangez gratuitement contre une neuve auprès :
 - De votre pharmacien
 - Du gardien de votre déchèterie Trifyl
 - Ou d'un point de collecte agréé.

Trouvez le point de collecte le plus proche sur : www.dastri.fr

SERVICES



Collecte et gestion des déchets

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – Service Déchets – Técou – BP 80133
81604 Gaillac

Email

Numéro vert : du lundi au vendredi, de 9h à 12h, appel gratuit depuis un poste fixe

[0 800 007 236](tel:0800007236)



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du public :
Du lundi au jeudi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h30
Vendredi :
8h45-12h15 / 13h45-
17h00

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/gerer-ses-dechets/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/>

